
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 092

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucun citoyen ne manifeste le désir d'intervenir.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question des membres du conseil.

CA18 28 093

Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 5 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714016

CA18 28 094

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 22 novembre 2017 et du lundi 19 février 2018;
- D'adopter le procès-verbal du comité d'étude des demandes de démolition du lundi 19 février 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 21 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714017

CA18 28 095

Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2018.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2018.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1182858012

CA18 28 096

Octroi des subventions au montant de 18 100 \$ pour l'année 2018 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer des subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Division de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1182858005

CA18 28 097

Accorder un soutien financier de 14 163 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver un projet de convention à cet effet et autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division/culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer la convention au nom de la Ville.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accorder un soutien financier de 14 163 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour la réalisation du projet "Travailleur de milieu / de rue IBSG" dans le secteur Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 dans le cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1182858009

CA18 28 098

Autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, organisme reconnu par la politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement pour l'année 2018 et autoriser le Chef de division/Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens ou son représentant à signer la Convention-Contribution-Culture, Sports, Loisirs

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2018;

D'autoriser le Chef de division Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens à signer la Convention-Contribution-Culture, Sports, Loisirs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1182858008

CA18 28 099

Autoriser la signature du renouvellement de la convention-contribution-culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève)

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser la signature du renouvellement de la convention-contribution, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1182858011

CA18 28 100

Accorder un contrat à Construction Camara inc. au montant de 104 476,41\$, taxes incluses, pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la montée de l'Église sur le lot 4 299 165 à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève suite à l'appel d'offres public 2014-27.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 104 476,41\$, taxes incluses, pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la montée de l'Église sur le lot 4 299 165 à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;

D'octroyer un contrat à Construction Camara inc. au montant de 104 476,41\$, taxes incluses, pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la montée de l'Église sur le lot 4 299 165 à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève suite à l'appel d'offres public 2014-27 fait par l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187788003

CA18 28 101

Autoriser une dépense additionnelle de 10 757,87 \$, t.t.i., au contrat accordé à la firme IGF Axiom pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty, conformément à l'entente cadre obtenu suite de l'appel d'offres public AO 2017-04 avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, faisant augmenter la valeur du contrat de 53 631,93 \$ à 64 389,80 \$, t.t.i. et approuver un virement budgétaire d'un montant de 11 000 \$ au règlement d'emprunt 0817005.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- d'autoriser une augmentation du budget de 10 757,86\$ toutes taxes incluses, au budget de 53 631,93 \$ déjà accordé pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty;

- d'augmenter le budget pour le mandat de surveillance de la firme IGF Axiom conformément à la demande d'augmentation reçu le 28 février 2018 et à l'entente cadre (2017-04) avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1187474001

CA18 28 102

Affecter un montant de 225.00 \$ à titre de don à la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île pour soutenir sa mission et les services spécialisés qu'elle offre aux résidents de notre communauté.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 225,00 \$ à la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1187808010

CA18 28 103

Autoriser une contribution financière de 300.00 \$ à titre de commandite pour le prochain concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales qui aura lieu à l'église Sainte-Geneviève le 12 mai 2018.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'octroyer un montant de 300,00 \$ à Sympholies vocales à titre de contribution financière.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1187808006

CA18 28 104

Octroyer une subvention de 300.00 \$ à Mlle Véronique Urban-Desnoyers, athlète d'Olympiques Spéciaux Québec, plusieurs fois médaillée en natation et résidente de notre arrondissement.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer un montant de 300,00 \$ à Mlle Véronique Urban-Desnoyers à titre de contribution financière.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1187808009

CA18 28 105

Autoriser une dépense à l'entreprise "Axor Experts-Conseils inc." au montant de 175 423,11\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de mise aux normes de la station de pompage du parc du Portage à Sainte-Geneviève. Octroyer le mandat à la firme Axor Experts-Conseils inc. conformément à l'entente-cadre 16-15643-3-035 et au numéro d'entente d'achat contractuelle 1197493.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- d'autoriser un budget de 175 423,11\$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans, des devis et du suivi d'appel d'offres pour le projet de mise aux normes de la station de pompage du parc du Portage à Sainte-Geneviève;
- d'accorder le mandat à la firme AXOR Experts-Conseils inc. conformément à l'entente d'achat contractuel 1197493 (AO 16-15643-3-035);
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1187474004

CA18 28 106

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 14 000,00 \$, taxes incluses (pour les mois de février et mars 2018), pour clore le contrat de services se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre du contrat octroyé à Neptune Security Services inc., par la résolution CA17 280026 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 64 271,03 \$ à 78 271,03 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 14 000,00 \$, taxes incluses (pour les mois de février et mars 2018), pour clore le contrat de services se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre du contrat octroyé à Neptune Security Services inc., par la résolution CA17 280026 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 64 271,03 \$ à 78 271,03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1187784003

CA18 28 107

Adjudication d'un contrat à Neptune Security Services Inc. et autorisation d'une dépense de 27 115,70 \$ taxes incluses pour le service d'agents de sécurité publique pour l'arrondissement pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 - Appel d'offres #18-16867 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. et autoriser une dépense de 27 115,70 \$ taxes incluses pour le service d'agents de sécurité publique pour l'arrondissement pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 - Appel d'offres #18-16867 - 4 soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1187784004

CA18 28 108

Autoriser l'achat d'un système de rideaux motorisés et manuel à la compagnie Équipement de théâtre GC Ltée pour la salle multifonctionnelle pour un montant de 28 829,98 \$, toutes taxes incluses.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser l'achat d'un système de rideaux motorisés et manuel à la compagnie Équipement de théâtre GC Ltée pour la salle multifonctionnelle pour un montant de 28 829,98 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1187053004

CA18 28 109

Demande de permis de sollicitation de porte à porte sur le territoire de l'arrondissement par les Louveteaux - Meute 2e Saint-Raphaël afin de ramasser des bouteilles vides pour leur campagne de financement, le tout conformément à l'article 6.1.2.6 de la « Politique de reconnaissance et de soutien des organismes » de l'arrondissement.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser les Louveteaux - Meute 2e Saint-Raphaël à effectuer une collecte de bouteilles vides sur le territoire de l'arrondissement le samedi 21 avril 2018 de 9 h à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1182858010

CA18 28 110

Règlement visant la modification de deux numéros civiques sur la rue Laniel et d'un numéro civique sur la rue Émile.

Avis de motion est donné par la conseillère madame Suzanne Marceau de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement numéro CA28 0055 à l'effet de modifier deux numéros civiques sur la rue Laniel et un numéro civique sur la rue Émile » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.02 1187905008

CA18 28 111

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000\$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0818-001

VU l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 073, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0818-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1182714007

CA18 28 112

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002.

VU l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 074, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1182714008

CA18 28 113

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003.

VU l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 075, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1182714009

CA18 28 114

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement 0818-004.

VU l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 076, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement 0818-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1182714010

CA18 28 115

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0818-005.

VU l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 077, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0818-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1182714011

CA18 28 116

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006

VU l'avis de motion donné du règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique à la séance du 5 mars 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 078, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1182714012

CA18 28 117

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 13, rue de Blanzly située sur le lot 4 297 318 du cadastre du Québec à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont l'élévation du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment principal au-dessus du niveau de la rue pris en son centre, face au centre du bâtiment est supérieure de 0,3 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre à l'article 85 du règlement de zonage no CA28 0023.

Le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Personne ne demande à se faire entendre.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver conformément au règlement sur les dérogations mineures no CA28 0025 la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont l'élévation du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment principal au-dessus du niveau de la rue pris en son centre face au centre du bâtiment est supérieure de 0,3 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre à l'article 85 du règlement de zonage no CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905009

CA18 28 118

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 13, rue de Blanzly, sur le lot 4 297 318 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 13, rue de Blanzzy, sur le lot 4 297 318 du cadastre du Québec sous condition :

QUE le remblai illégal dans la zone inondable soit restauré comme il était auparavant avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187905010

CA18 28 119

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 183, rue Beauchemin composé du lot no 4 297 845 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 183, rue Beauchemin composé du lot no 4 297 845 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187905011

CA18 28 120

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché à l'adresse sise au 1693, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 057 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché à l'adresse sise au 1693, chemin Bord-du-Lac composé du lot numéro 4 589 057 du cadastre du Québec sous condition :

QU'un aménagement paysager doit être réalisé et maintenu entre le garage et la rue avec des arbres ou des arbustes afin d'atténuer l'impact d'un garage détaché en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1187905012

CA18 28 121

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 240, rue Besson composé du lot no 4 299 053 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 240, rue Besson composé du lot no 4 299 053 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1187905013

CA18 28 122

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 60, rue Charron composé du lot no 5 014 245 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 60, rue Charron composée du lot numéro 5 014 245 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1187905014

CA18 28 123

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale par une autre enseigne murale en façade principale du centre commercial situé au 580, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement d'une enseigne murale par une autre enseigne murale sur le mur en façade principale du centre principal situé au 580, boulevard Jacques-Bizard, composé du lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1187905015

CA18 28 124

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne détachée par une nouvelle enseigne détachée apposée sur le même socle à la propriété sise au 4999, boulevard Saint-Charles, sur le lot 1 843 390 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne détachée située au 4999, boulevard Saint-Charles, composé du lot 1 843 390 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1187905016

CA18 28 125

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 208, rue Saint-Joseph composé du lot no 1 843 726 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise 208, rue Saint-Joseph composée du lot numéro 1 843 726 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1187905017

CA18 28 126

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires pour forcer le propriétaire du 900, 3e avenue, à l'île Bizard, Montréal, ou tout acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le Règlement de zonage (CA28 0023).

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires pour forcer le propriétaire du 900, 3^e avenue, à L'Île-Bizard, ou tout acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le Règlement de zonage (CA28 0023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1187576011

CA18 28 127

Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-020 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1187576012

CA18 28 128

Modification du règlement de zonage CA28 0023 afin de permettre les logements supplémentaires pour toutes les résidences unifamiliales.

Vu l'avis de motion donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mars 2018;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-21 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer les normes sur le logement supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.20 1187576010

CA18 28 129

Nomination de monsieur Robert Richer au comité consultatif d'urbanisme, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De nommer monsieur Robert Richer, à titre de membre, pour une période de deux ans, au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183294004

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Mars 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Mars 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Mars 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Mars 2018;
- Virements budgétaires – Mars 2018;
- Virements PTI – Mars 2018;
- Liste des permis émis – occupation – Mars 2018;
- Liste des permis émis – construction – Mars 2018;
- Liste des permis émis – lotissement – Mars 2018.

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 20

- Monsieur Cyr
Précisions sur les items 20.08, 20.09 et 20.10.

Fin : 20 h 22

70.01

CA18 28 130

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 3 avril 2018, à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.